

**PROCE VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2016**

L'an deux mil SEIZE, le QUATORZE du mois de MARS le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Besse sous la Présidence de Monsieur Lionel GAY.

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mme DECHAMBRE Brigitte, M. GAY Lionel, GAY André, ARCHIMBAUD Paul
La Bourboule	Mme EYRAGNE Violette, Mr BRUT Eric
Chambon/Lac	Mme PANCRACIO Amélie, Mr ROUX Daniel,
Chastreix	Mme GARDETTE Christine, Mr BABUT Michel
Compains	Mr VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	M. CARDENOUX Didier, MOINS Pierre
Espinchal	Mr CHANIER J.Luc
Le Mont-Dore	Mme BARGAIN Nicole, M. DUBOURG J.François, GRAS Philippe
Murat le Quaire	M. BRUGIERE Gerard, CHRISTIAENS Francis
Murol	Mme GILLARD Sylvie, Mr GOUTTEBEL Sébastien
Picherande	M. CHAMOUX Serge, CHALAPHY Patrice
Saint Diery	M. CHASSARD Frederic, POUGHON Michel
Saint Nectaire	Mr PAPON Eric
St Pierre Colamine	M. CLECH Michel
St Victor la Rivière	M. HOUILLON Jean, JACLARD Johan
Valbeleix	/

POUVOIRS : Mme GATIGNOL Catherine à Mr VALETTE Henri – Mr GUICHARD Etienne à Mme EYRAGNE Violette - Mr BELLONTE Alphonse à Mr PAPON Éric

Absents/Excusés : M. TEILLOT, BARLAUD, GATIGNOL S

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 29 - Votants : 32 - absents / excusés : 3

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

Monsieur Johan JACLARD est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Lionel GAY, Maire de BESSE et Président de la CCMS accueille l'ensemble des délégués.

Approbation procès-verbal du conseil communautaire du 28 janvier 2016.

Le procès- verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Rappel de l'ordre du jour :

Pour information des élus communautaires.

- Tableau des décisions prises dans le cadre de la délégation au Président
- Projet de réhabilitation des terrains dégradés du Massif du Sancy
- Réunion de la commission intercommunale des impôts directs
- Actions agricoles des collectivités de la CCMS

Pour délibération du conseil.

Comptabilité / Ressources Humaines :

- Attribution de subventions en faveur des ravalements de façades
- Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2015

- Validation de plans de financement pour dépôt de demandes de subventions :
 - o Réhabilitation des bâtiments de Berthaire pour le FEADER et du FRIT
 - o Programme d'investissement du PLP pour le LEADER
 - o Actions du Relais pour le FEDER

Administration :

- Mise en vente d'un bâtiment industriel sur la zone artisanale de Besse (ancien atelier de boulangerie) – Valeur vénale estimée par les Domaines : 120 000 €
- Amendement proposé à la CDCI pour l'intégration de la commune de La Tour d'Auvergne
- Amendement proposé à la CDCI pour l'intégration de la commune de Montgreleix (15190)

Marchés Publics :

- Lancement d'une consultation pour l'étude sur la valorisation et la mise en décor des chemins (Contrat Auvergne Plus)
- Approbation de l'APD pour la réhabilitation de la piscine de Besse.

Questions diverses.

Début du conseil communautaire.

Pour information des élus communautaires.

A. Décisions prises dans le cadre de la délégation au Président.

- ***Attribution du marché de relevés topographiques pour la réhabilitation du foyer de ski de fond de Berthaire à BESSE ET SAINT ANASTAISE (63610)***

Marché de prestation intellectuelle

Procédure MAPA < 25 000 € HT en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

Estimation : 1500 €TTC

Consultation écrite auprès de 3 cabinets de géomètres :

- BISIO ET ASSOCIES (LA BOURBOULE)
- GEOVAL (COURNON D'AUVERGNE)
- FONTAINE (RIOM)

Le 10/02/2016. Remise des offres fixée le 25/02/2016 à 11h.

Offres reçues : 2 - BISIO ET GEOVAL

Suite à l'analyse des offres, le cabinet retenu est : GEOVAL 38, rue de Sarliève 63800 COURNON D'AUVERGNE

Marché n°2016/05 pour un montant de 900€ TTC.

- ***Attribution du marché service pour le diagnostic amiante et plomb dans le cadre de la réhabilitation du foyer de ski de fond de Berthaire à BESSE ET SAINT ANASTAISE***

MAPA ouverte < 25 000€ HT – consultation écrite le 20/06/2016 auprès de 4 cabinets

Estimation : 1200€ TTC

Remise des offres le 09/02/2016 à 11h

Réponses reçues : 3

- CHRONODIAG
- AUVERGNE SANCY DIAG
- AC ENVIRONNEMENT

Après analyse des offres, choix du cabinet : AUVERGNE SANCY DIAGNOSTIC 19, lotissement les Vergnes 63150 MURAT LE QUAIRE

Marché n°2016/02 : Montant : 390€TTC avec des prélèvements de type META à 45,60€TTC et de type MOLP à 21,60€TTC.

- **Attribution du marché « mission de contrôle technique pour la réhabilitation du foyer de ski de fond de Berthaire à BESSE ET SAINT ANASTAISE »**

MAPA ouverte < 25 000€ HT

Publicité sur le site de notre profil acheteur AWS et sur MAPAONLINE le 3/02/2016.

Estimation : 5000€TTC

Remise des offres fixée le 17/02/2016 0 11h

Offres reçues : 6

Choix du bureau d'études : QUALICONSULT Centre d'Affaire du Zénith 38, rue de Sarliève 63800 COURNON D'AUVERGNE

Marché n°2016/03. Montant : 3138€ TTC

- **Attribution du marché « mission de coordination de sécurité et protection de la santé (CSPS) pour la réhabilitation du foyer de ski de fond de Berthaire à BESSE ET SAINT ANASTAISE »**

MAPA ouverte < 25 000€ HT

Publicité sur le site de notre profil acheteur AWS et MAPAONLINE le 04/02/2016

Estimation : 4000€TTC

Remise des offres fixée le 17/02/2016 0 11h

Choix du cabinet d'études : QUALICONSULT Centre d'Affaire du Zénith 38, rue de Sarliève 63800 COURNON D'AUVERGNE

Marché n°2016/04. Montant : 1974€TTC

B. Projet de réhabilitation des terrains dégradés du Massif du Sancy

Avant-projet du programme de réhabilitation des terrains dégradés du Sancy.

Le document établi par **KARUM action nature**, bureau d'étude basé à Chamoux-sur-Gelon (73390) comprend la mise à jour de l'état des lieux des zones dégradées des trois domaines skiables du Sancy (suite à un questionnaire transmis aux gestionnaires) ainsi qu'une proposition de programmation des travaux sur 5 ans.

En 2010, la Communauté de Communes du Sancy a engagé une étude d'avant-projet visant à la définition d'un programme de travaux pour la réhabilitation des terrains dégradés dans les 3 stations du Sancy à savoir Chastreix-Sancy, le Mont-Dore et Super-Besse.

Toutefois, aucune suite concrète n'avait été donnée à ce travail.

La Communauté de Communes du Sancy en 2015 a relancé ce programme, et envisage, après une actualisation de celui-ci, d'engager la phase opérationnelle dès 2016, selon les possibilités de financement.

Dans cet objectif, un questionnaire (cf. annexe) a été transmis aux gestionnaires des trois domaines skiables afin de faire le point sur l'état des secteurs identifiés comme dégradés en 2010, les actions de restauration mises en œuvre et les éventuelles nouvelles zones dégradées.

La programmation des investissements a été également réactualisée en fonction des enjeux identifiés et des priorités à donner.

ENJEUX ET SITES DEGRADÉS RETENUS

Au vu des contraintes présentes sur la zone d'étude, seuls les secteurs concernés par l'emprise des Réserves naturelles seront retirés du programme de réhabilitation (pour mémoire, les autres contraintes ne sont pas de nature à remettre en cause la réhabilitation des travaux de réhabilitation, mais nécessiteront toutefois quelques mesures de prévention à mettre en place au moment des travaux).

Deux grands types de sites dégradés sont à considérer :

1 : Les zones remaniées, anciennement réhabilitées ou non et pour lesquelles les conditions de milieu ne sont pas encore optimales pour maintenir une couverture végétale et lui garantir une viabilité à long terme.

2 : Les zones non remaniées, dégradées sous l'action de facteurs naturels (érosion) ou anthropiques (fréquentation humaine, effet secondaire d'un aménagement proche) et pour lesquelles une reconstitution du milieu est nécessaire pour que ce milieu soit favorable à une réinstallation durable de la végétation.

Un des principes fondamentaux dans une démarche de réhabilitation, repose sur le fait que la végétation ne peut se développer que sur des terrains stabilisés. En effet toute opération de réhabilitation doit débuter par une stabilisation des sols et une lutte contre les points ou zones d'érosion plus ou moins larges.

Les techniques mises en œuvre reposeront sur le génie végétal pour la stabilisation des terrains et le génie agro-écologique pour la revégétalisation.

A noter que les nouvelles zones dégradées identifiées ou renseignées, nécessiteront une prospection de terrain courant l'année 2016, pour confirmer leur état précis et déterminer en détail le type de réhabilitation nécessaire.

PROGRAMMATION DES TRAVAUX SUR 5 ANS

Le programme est élaboré pour une durée de travaux de 5 années. Les critères d'organisation ont été établis dans la mesure du possible sur les paramètres suivants :

- Regroupement des interventions sur un même secteur : pour limiter les déplacements d'engins et assurer un meilleur effet visuel des résultats ;
- Traitement des secteurs de l'amont vers l'aval : pour éviter que les travaux soient une source de nouvelles dégradations sur des sites réhabilités ;
- Période de travaux et fréquentation touristique des sites : l'objectif est d'adapter la période pour limiter la gêne en haute saison touristique mais aussi de créer les nouveaux aménagements en amont pour mieux canaliser les flux le moment venu.

Une date de réunion de la commission Aménagement de l'Espace – Développement Durable – Protection de la qualité environnementale, Présidée par Jean HOUILLON doit être fixée où le bureau d'étude présentera son travail. Seront invités les membres du Bureau communautaire et les présidents et directeurs des 3 SEM concernés

C. Réunion de la commission intercommunale des impôts directs

Par une délibération en date du 12 décembre 2012, la Communauté de communes du Massif du Sancy a institué une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

La commission est composée de 11 membres :

- le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué),
- et 10 commissaires titulaires.

	TITRE	Nom	Prénom	Date et lieu de naissance	Adresse	CP	Ville
Titulaires	Monsieur	GAY	Lionel	01/08/1967	route du Sancy - Super Besse	63610	BESSE & St Anastaise
	Monsieur	CARDENOUX	Didier	24/04/64 à CI Fd	Montredon	63610	BESSE & St Anastaise
	Madame	EYRAGNE	Violette	06/12/1961 à la Villeneuve au Chatelet (10)	381 av Maréchal Leclerc	63150	LA BOURBOULE
	Madame	PANCRACIO	Amélie	26/12/1977 à BEAUMONT	hôtel Bellevue - lac Chambon	63790	CHAMBON SUR LAC
	Monsieur	MOINS	Pierre	15/3/1968 à Besse	ROUTE DE St Genes	63850	Egliseneuve d'Entraigues
	Monsieur	DUBOURG	J.François	20/02/1951 au Mont-Dore	142 av de la Bourboule	63240	LE MONT-DORE
	Monsieur	BRUGIERE	Gérard	20/08/1949 à Saint-Sauves	Lot Pré Château	63150	Murat le Quaire
	Monsieur	CHAMOUX	Serge	22/3/53 à Vichy	le Bourg	63113	PICHERANDE
	Monsieur	GOUTTEBEL	Sébastien	18/08/1970 à Thiers	Chautignat	63790	MUROLS
	Monsieur	BABUT	Michel	05/01/1953 à Chastreix	La Bournioune	63680	CHASTREIX
	Madame	BABUT	Renée	27/08/1943 à Compains	6 rue du Cimetière	63570	AUZAT LA COMBELLE
suppléants	Monsieur	LEOTY	Philippe	08/06/1969 à Ris-Orangis (9)	Le Bourg	63850	ESPINCHAL
	Monsieur	POUGHON	Michel	29/01/1958 à Clermont-Fd	St Diery Bas	63320	SAINT DIERY
	Monsieur	BELLONTE	Alphonse	14/10/1960 à Chamalières	Farges	63710	Saint Nectaire
	Monsieur	GATIGNOL	Sébastien	16/11/1976 à Beaumont	6 route de Besse - le Fayet	63610	Saint Pierre Colamine
	Monsieur	JACLARD	Johan	15/03/1982 à Clermont-Fd	Le Verdier	63790	Saint Victor La Rivière
	Madame	GATIGNOL	Catherine	26/02/1974 à Issoire	La Valette	63610	VALBELEIX
née PARIS	Madame	DECHAMBRE	Brigitte	09/10/1949 à Clermont Fd	15 route des Fraux	63610	BESSE et st Anastaise
	Monsieur	GUICHARD	Etienne	22/06/1950 au Mans (72)	Le Pregnoux	63150	La Bourboule
	Monsieur	BARLAUD	J.Claude	30/01/1951 à Flayat (23)	3 rue Michel Bertrand	63240	LE MONT-DORE
	Monsieur	MOULIN	Michel	9/03/47 à St Etienne	13 rue François Mitterand	63670	LA ROCHE BLANCHE

La commission intercommunale a pour mission, en lieu et place des commissions communales, de :

- participer à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés ;
- donner un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la communauté.

La Direction Générale des Finances Publique, conformément au décret n°2009-303 du 18 mars 2009 demande que cette commission soit réunie.

D. Actions agricoles des collectivités de la CCMS

Exemple du projet d'association en création à Besse.

La municipalité de Besse s'est engagée dans des actions concertées et multiformes concernant la lutte contre le campagnol terrestre. La mairie met en place un dispositif complémentaire au plan de lutte collective qui sera proposé par la Préfecture :

- achat de deux « décompacteurs » destinés à détruire les galeries creusées par les campagnols terrestres, pour un montant de 32 500 € HT (ces machines feront l'objet de démonstration ouvertes à tous puis seront mises à disposition des exploitants),
- aide financière de 50 % pour l'acquisition de petit matériel ou prestation de gazage (avec un plafond de 500 € par exploitation),
- aide financière à la formation avec mise en place de sessions Certiphyto et PH3 à destination des agriculteurs,
- accompagnement suivi administratif, avec embauche d'un contractuel dédié.

En accord a été conclu pour créer 'un réseau de coopération à l'échelle de la commune, regroupant agriculteurs et municipalité, outil au service d'une « dynamique collective et opérationnelle » traitant : la mise à disposition de matériels (les décompacteurs notamment) ou leur mise en commun (projet de CUMA), la création d'une structure portant les commandes de produits phytosanitaires, l'accompagnement administratif (pour les dossiers d'aides notamment), etc.

Pour délibération du conseil.

COMPTABILITE – RESSOURCES HUMAINES

1. Attribution de subventions en faveur des ravalements de façades

NOM PRENOM	COMMUNE	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DEVIS H.T entreprise	MONTANT DEVIS à prendre en compte	montant plafonné	montant proposé
JAUBERT Noel	MONT-DORE	entretien	4 806 €	4 006,00 €	3 000,00 €	750 €
CATALA Alain	MONT-DORE	entretien	2 784 €	2 784,00 €	2 784,00 €	696 €
SCRIBOT Nicolas	Chambons/Lac	rénovation	6 351 €	6 351,00 €	6 000,00 €	1 500 €
HUE Audrey	BESSE	rénovation	1 390 €	840,00 €	840,00 €	210 €
		TOTAL			12 624,00 €	3 156,00 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve l'attribution des subventions pour rénovation de façades, mandate son président pour en assurer l'exécution

2. Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion

ETAT DES REALISATIONS 2015

BUDGET	SECTION	DEPENSES RECETTES	PREVISIONS 2015	REALISATIONS 2015	RAR
BUDGET GENERAL	INVESTISSE MENT	Dépenses	8 945 571,17 €	1 635 903,36 €	338 659,14 €
		Recettes	9 660 449,84 €	1 410 967,96 €	120 800,11 €
		Report/Cumul	- 714 878,67 €	- 939 814,07 €	
	FONCTIONN EMENT	Dépenses	12 720 535,17 €	8 531 442,45 €	
		Recettes	9 679 250,00 €	9 872 080,80 €	
		Report/Cumul	3 041 285,17 €	4 381 923,52 €	
LOGEMENT S SOCIAUX	INVESTISSE MENT	Dépenses	93 771,00 €	43 090,25 €	
		Recettes	106 113,36 €	65 691,23 €	
		Report/Cumul	- 12 342,36 €	10 258,62 €	
	FONCTIONN EMENT	Dépenses	149 504,96 €	102 754,69 €	
		Recettes	127 656,00 €	81 391,12 €	
		Report/Cumul	21 848,96 €	485,39 €	
ZONES D'ACTIVITES	INVESTISSE MENT	Dépenses	156 043,00 €	- €	
		Recettes	172 310,00 €	93 198,00 €	
		Report/Cumul	- 16 267,00 €	76 931,00 €	

	FONCTIONNEMENT	Dépenses	425 104,48 €	93 198,00 €	
		Recettes	279 820,00 €	93 198,00 €	
		Report/Cumul	145 284,48 €	145 284,48 €	
ZONES NORDIQUES	INVESTISSEMENT	Dépenses	1 482 338,00 €	92 551,79 €	80 305,06 €
		Recettes	1 513 108,11 €	78 731,54 €	
		Report/Cumul	- 30 770,11 €	- 44 590,36 €	
	FONCTIONNEMENT	Dépenses	555 156,00 €	437 840,67 €	
		Recettes	504 835,46 €	505 416,17 €	
		Report/Cumul	50 320,54 €	117 896,04 €	
ATELIERS RELAIS	INVESTISSEMENT	Dépenses	18 521,00 €	18 516,39 €	
		Recettes	39 957,98 €	21 436,98 €	
		Report/Cumul	- 21 436,98 €	- 18 516,39 €	
	FONCTIONNEMENT	Dépenses	30 510,00 €	6 462,98 €	
		Recettes	21 810,04 €	21 810,84 €	
		Report/Cumul	8 699,96 €	24 047,82 €	
ZA ST.DIERY	INVESTISSEMENT	Dépenses	- €	- €	
		Recettes	41 224,99 €	41 224,99 €	
		Report/Cumul	- 41 224,99 €	- €	

	FONCTIONNEMENT	Dépenses	41 677,06 €	41 225,16 €	
		Recettes	- €	- €	
		Report/Cumul	41 677,06 €	451,90 €	
ATELIER	INVESTISSEMENT	Dépenses	11 534,00 €	11 533,48 €	
		Recettes	28 940,53 €	17 406,53 €	
RELAIS		Report/Cumul	- 17 406,53 €	- 11 533,48 €	
BOULANGERIE	FONCTIONNEMENT	Dépenses	19 826,80 €	7 620,43 €	
		Recettes	19 826,00 €	19 242,04 €	
		Report/Cumul	0,80 €	11 622,41 €	
ENSEMBLE	INVESTISSEMENT	Dépenses	10 707 778,17 €	1 801 595,27 €	418 964,20 €
		Recettes	11 562 104,81 €	1 728 657,23 €	120 800,11 €
		Report/Cumul	- 854 326,64 €	- 927 264,68 €	
DES BUDGETS	FONCTIONNEMENT	Dépenses	13 942 314,47 €	9 220 544,38 €	
		Recettes	10 633 197,50 €	10 593 138,97 €	
		Report/Cumul	3 309 116,97 €	4 681 711,56 €	

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur BRUT Eric, délibérant sur le Compte Administratif pour le Budget Principal de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Lionel GAY, Président, après s'être fait présenter les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus par un vote à l'unanimité

3. Validation de plans de financement pour dépôt de demandes de subventions :

Actions du Relais Sancy

Objectif : Etendre le champ d'action du Relais Sancy pour le rapprocher de l'utilisateur et offrir des solutions numériques nouvelles dont la création d'une plateforme de formations à distance, ciblées et personnalisées "Sancy"

Dépenses	Fournisseurs		
Outils de communication	VICE VERSA	1 538 €	
MultiMedia (investissement PC)	IBO	6 614 €	
Mobilier	FABREGUE	920 €	
	DPC (séparateurs)	729 €	
	DPC (présentoir)	244 €	
	DPC (claustras)	2 122 €	
Création du site internet	VICE VERSA	7 700 €	
Plateforme e-services et e-formation	licences apprenants	3 600 €	
	graphique	1 000 €	
	SSO	1 200 €	
	web service	1 200 €	
	formation	2 700 €	
	infogérance	900 €	
Outil de suivi	AUDIENS	7 650 €	
TOTAL		38 117 €	
Financements			%
Fonds européens		16 520 €	43,34%
Réserve Parlementaire		3 000 €	7,87%
FRADDT EPCI		10 974 €	28,79%
CCMS		7 623 €	20,00%
		38 117 €	100,00%

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Adopte le budget d'investissement pour les actions 2016 du Relais des services publics de la communauté de communes du Massif du Sancy
- Autorise le Président à déposer des demandes de subventions auprès des différents partenaires

4. Versement de la subvention à l'association « Sancy Snow Jazz » avant le vote du budget 2016 de la CCMS.

Subvention versée en 2015 : 24 000 €

Proposition de subvention 2016, suite à la révision du règlement d'attribution réalisé par la commission (catégorie 1 : événements supra communautaire) : 21 600 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- DECIDE de verser la subvention de 21 600 € à l'association en attendant le vote du Budget Primitif 2016

ADMINISTRATION

5. Mise en vente d'un bâtiment industriel sur la zone artisanale de Besse (ancien atelier de boulangerie)

Valeur vénale estimée par les Domaines : 120 000 €. Ce point sera représenté au prochain conseil suivant les conditions en cours quant au capital restant dû.

Un point est demandé sur la situation financière et les paiements de loyers de la boulangerie de Chastreix. Ces informations seront apportées à la prochaine réunion.

6. Amendement proposé à la CDCI pour l'intégration de la commune de La Tour d'Auvergne

Proposition d'amendement au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, demandant le rattachement de la commune de La Tour d'Auvergne à la Communauté de communes.

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 05 octobre 2015 et le point d'étape du 18 décembre 2015 et vu les délibérations successives prises par la commune de La Tour d'Auvergne demandant son rattachement à la Communauté de communes du Massif du Sancy :

Les élus de la CCMS, après un vote majoritaire : 21 pour – 3 abstentions et 7 contre,

- acceptent que Monsieur le Président propose à la prochaine CDCI l'amendement demandant le rattachement de la commune de La Tour d'Auvergne à la Communauté de communes du Massif du Sancy sous les conditions suivantes:
 - *Que les biens de Sancy-Artense Communauté situés sur la commune de La Tour d'Auvergne soient repris par la Communauté de communes du Massif du Sancy pour un montant correspondant au capital restant dû,*
 - *Que les communes qui constituent actuellement Sancy-Artense Communauté ou que la future collectivité à laquelle elles adhéreront au 1^{er} janvier 2017, s'engagent à participer aux frais de fonctionnement du complexe sportif à hauteur de 50% des frais de fonctionnement, pour que les associations et habitants de celles-ci continuent à utiliser cet établissement situé au cœur de leur territoire actuel.*

7. Amendement proposé à la CDCI pour l'intégration de la commune de Montgreleix (15190)

Proposition d'amendement au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, demandant le rattachement de la commune de Montgreleix à la Communauté de communes.

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Puy de Dôme présenté le 05 octobre 2015 et le point d'étape du 18 décembre 2015,

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Cantal présenté le 28 septembre 2015,

Vu les délibérations successives prises par la commune de Montgreleix demandant son rattachement à la Communauté de communes du Massif du Sancy :

Les élus de de CCMS, après un vote majoritaire : 19 pour – 6 abstentions et 6 contre :

- acceptent cette demande rattachement sans conditions

MARCHES PUBLICS

8. Lancement d'une consultation pour l'étude sur la valorisation et la mise en décor des chemins (Contrat Auvergne Plus)

La communauté de communes a présenté dans le cadre du contrat Auvergne Plus 2015-2017, une fiche action sur « valorisation patrimoniale, environnementale, historique et légendaire du Massif du Sancy », l'objectif étant de faire connaître le patrimoine culturel du Massif du Sancy à travers son histoire, humaine et géologique, et ses légendes.

La communauté de commune a mis en place une politique de la randonnée et de la ballade qui s'inscrit parfaitement dans la station pleine nature avec une offre diversifiée pour répondre aux différents publics.

Les concepts et applications seront développés en partenariat avec le Pays Grand Sancy pour un échange d'expériences et une complémentarité des offres.

Une synergie sera à rechercher entre l'ensemble des moyens mis en œuvre et les différents partenaires : CD63, Conseil Régional, CRDTA, Association Musée de La Toinette, guide conférencier, AMM, Parc des Volcans d'Auvergne

Coût de l'opération	Etude conception : 27 000 € Enveloppe travaux prévisionnelle : 155 000 €		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	36 400 €	20%
	Région FRADDT EPCI travaux	46 500 €	30%
	Région FRADDT EPCI étude	8 100 €	30%
	Département/État	36 400 €	20%
	Europe LEADER	54 600 €	30%
	Autres (à préciser)		

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Adopte le budget de l'opération,
- Autorise le Président à déposer les demandes de subventions auprès des différents partenaires
- Accepte le lancement d'une consultation pour recruter un bureau d'étude en charge de l'action et autorise le Président à la signature des documents y afférent

9. Délibération pour l'approbation de l'APD de la piscine de Super Besse

Projet de délibération proposé par Didier BOULET du cabinet SEAU :

Le contexte :

- Les études de conception sont en cours
- Un précédent APD avait été présenté ; cependant, pour diverses raisons, et en particulier pour optimiser les frais de fonctionnement en centralisant les fonctions d'accueil à l'équipement, des modifications ont été demandées.

Elles ont conduit à repenser l'emplacement de l'accueil, donc de l'accès à la piscine, donc de la distribution des vestiaires (et même de la forme du parking)

Une recherche d'économies a été menée en parallèle, sans dénaturer les fonctionnalités de l'équipement ; en particulier, la nouvelle distribution permet de s'exonérer de l'extension initialement prévue pour le bar, ce dernier étant implanté dans le volume existant

Il est proposé à l'assemblée d'approuver cet APD (Avant-Projet Définitif), sous les réserves suivantes :

- *Prise en compte des réserves (techniques et non substantielles) émises par le contrôleur technique*
- *Prise en compte des observations émises par le comité de pilotage du 1^{er} Mars 2016, et en particulier :*
 - o *Optimisation de l'emplacement de la banque d'accueil/caisse (prévoir 2 postes de travail)*
 - o *Prévoir un mur vitré entre halle et « local jeux vidéo »*
 - o *Etudier possibilité d'agrandissement du parking côté ouest (pertinence de l'arrêt bus ?)*
 - o *Optimisation de l'emplacement de la cuve, en tenant compte de la nécessité de pouvoir circuler notamment pour le déneigement*
- *Pour un montant de travaux de 3 384 000 €HT (en notant que ce montant ne comprend pas le coût du parking, ne comprend pas les travaux liés à l'étage et au bar, qui sont imputés à la charge de la commune de Besse)*
- *Pour un coût total de l'opération (part communauté de communes) de 4 232 627 €HT*

L'approbation de cet APD conduit à l'approbation du montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre, à 411 979 €HT (part communauté de communes).

Il est proposé, après approbation de l'APD, de suspendre les études de maîtrise d'œuvre, dans l'attente de la finalisation du plan de financement de l'opération.

Porter à connaissance des éléments suivants :

- Concernant l'équipe de maîtrise d'œuvre, il a été saisi d'une évolution dans la structure du cabinet d'architectes mandataire :
 - o Pour des raisons internes à la structure, Mme BLACHIER, qui était associée dans le cabinet B CUBE, et qui est l'interlocutrice de la collectivité et l'auteur du projet, va quitter la structure B CUBE et créer sa propre société
 - o Dans un premier temps, elle va exercer son activité en tant qu'activité libérale
 - o Afin de perturber le moins possible l'opération, tout en garantissant le maître d'ouvrage sur les aspects techniques, financiers, juridiques, il est proposé que le groupement de maîtrise d'œuvre évolue : l'architecte de l'opération ne sera plus B CUBE, mais un groupement d'architectes BLACHIER – BCUBE, avec BLACHIER désigné comme mandataire
 - o Les honoraires globaux seront inchangés, seule leur répartition sera adaptée, suivant accord entre les 2 intervenants, BLACHIER et B CUBE.
- Concernant le montage juridique de l'opération, il est proposé que soit créée une SEM qui porterait le projet, en lieu et place de la collectivité ; si tel est le cas (mais cela fera partie d'une délibération spécifique), les demandes de subvention seraient déposées par la nouvelle structure, la SEM

Pour ce qui concerne la création d'une SEM, Maître DEVES et le cabinet EXCO, doivent présenter le vendredi 25 mars, les différentes modalités de faisabilité et répondre aux questions complémentaires du comité de pilotage.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'Avant-Projet Définitif de la réhabilitation de la piscine de Super Besse
- Valide le montant de travaux de 3 384 000 € HT (part communauté de communes)
- Valide le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre : 411 979 € HT
- Décide de suspendre les études de maîtrise d'œuvre, dans l'attente de la finalisation du plan de financement de l'opération.

SERVICE JEUNESSE

10. Recrutement des animateurs du centre de loisir pour les vacances de Pâques et week-end.

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre de la politique en faveur de la jeunesse, les sorties et stages proposés par l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement se dérouleront du 6 Avril au 18 Juin 2016.

Monsieur le Président propose de procéder au recrutement de deux animateurs occasionnels qui viendront renforcer l'équipe communautaire en fonction des besoins, pour l'encadrement et la surveillance des enfants participant aux sorties et stages mis en place pendant cette période. La rémunération s'effectuera sur la base des heures réellement travaillées au salaire minimum horaire en vigueur, soit 9.67 € brut de l'heure.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire décide :

- D'autoriser le Président à recruter deux animateurs occasionnels en fonction des besoins de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour la période du 6 Avril au 18 Juin 2016 ;
- De valider le montant de rémunération proposé, soit 9.67 € brut de l'heure, salaire minimum en vigueur ;
- De préciser que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2016.

Fin du conseil à 21h00.

Le Secrétaire

Johan JACLARD

Le Président

Lionel GAY